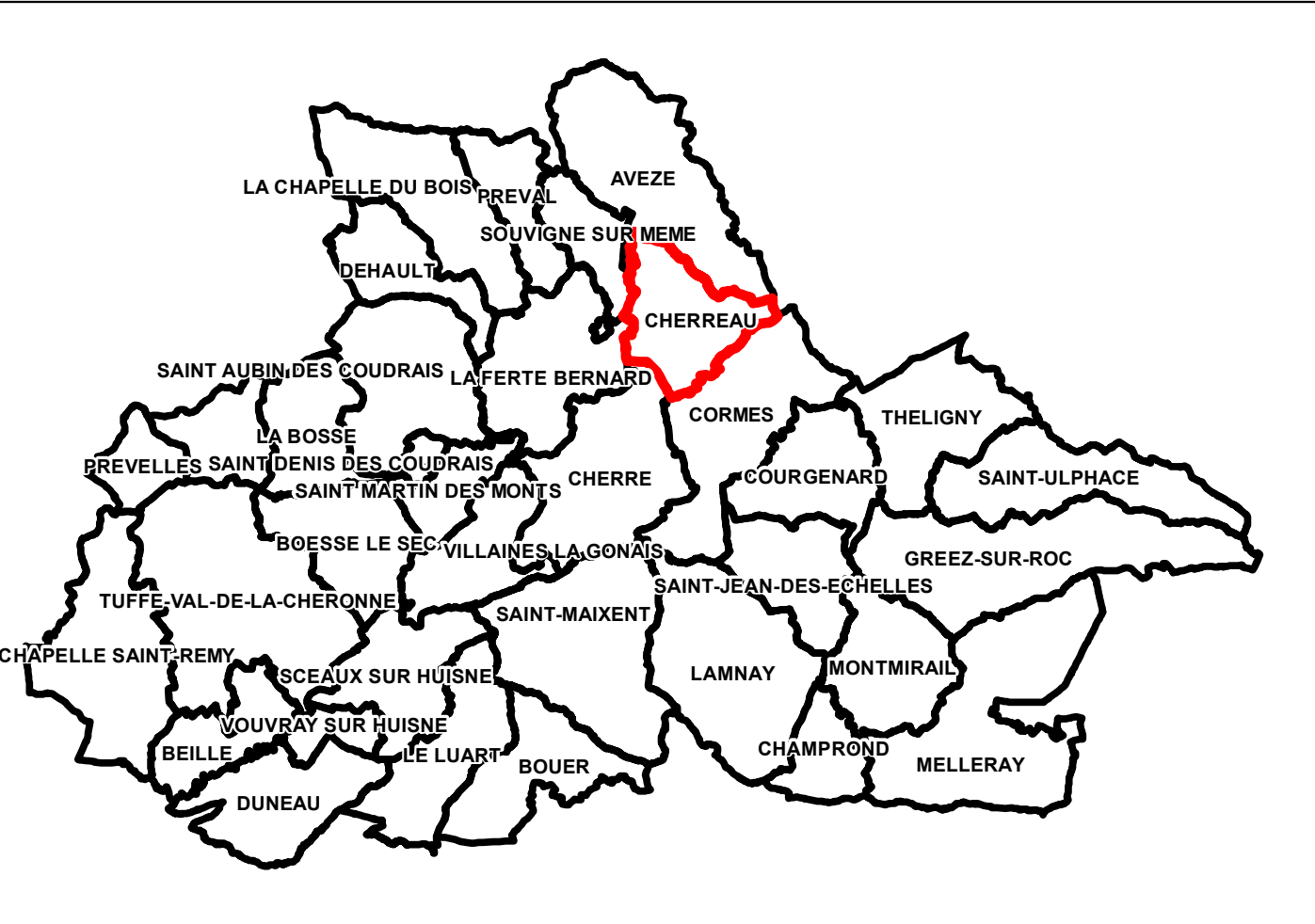




Légende

I - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- A1 - Bois et forêt relevant du régime forestier
- AC1 : Périmètre Monument Historique
- AC2 : Servitudes pour la protection des sites et monuments naturels
- AC3 : Zone de protection du Patrimoine architectural, Urbain et Paysager

II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

AS1 : Périmètre protection captage eau potable

- Protection immédiate
- Protection rapprochée
- Protection éloignée
- EL7 : Servitudes d'alignement

IV : Servitude relative a l'établissement des canalisations électriques

- Bande impactée par une ligne aérienne de 90 kV
- Bande impactée par une ligne souterraine

III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITÉ ET A LA SECURITE PUBLIQUES

- PM1 - Servitude résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles
- Zone réglementaire faible urbaine du PPRI de l'Huisne
- Zone réglementaire moyenne naturelle du PPRI de l'Huisne
- Zone réglementaire moyenne urbaine du PPRI de l'Huisne
- Zone réglementaire forte du PPRI de l'Huisne
- Futur lac du PPRI de l'Huisne

